

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
Tél. : 03.27.53.75.32
Réf. : **CL/JR/IT/VD***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)
Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 31 : Autorisation de signature d'un avenant « Accès et usage du Portail CAF partenaires » à la convention d'objectifs et de financement P.S.U entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour les établissements d'accueil du jeune enfant pour une durée de deux ans (2015-2016)

Vu l'article R.226-13 du Code Pénal,

Vu le décret n°2000-762 du 1 août 2000 modifié relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

Vu la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans » relative à la Prestation de Service Unique (P.S.U), entre la Ville de Maubeuge et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) du Nord en date du 02 août 2013,

Vu la lettre circulaire C.N.A.F n° 2011-105 du 29 juin 2011 relative à la P.S.U,

Considérant qu'aujourd'hui la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.) met à disposition des partenaires un site d'échanges confidentiel qui permet la télédéclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles nécessaires au traitement des droits de la P.S.U. des structures de Petite enfance de la Ville.

Qu'il convient, pour ce faire, de signer un avenant à la Convention d'objectifs et de financement susvisée.

Considérant que cet avenant ne modifie en rien les termes initiaux de la Convention.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'avenant « Accès et usage du Portail C.A.F partenaires » à la Convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » relative à la P.S.U., pour les trois structures d'accueil de la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'avenant « Accès et usage du Portail C.A.F partenaires » à la Convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil de jeunes enfants » relative à la P.S.U., pour les trois structures d'accueil de la Ville.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY